

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .40 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 19 Avril ,

En exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore- M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne- Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-.M. AIGUESPARSES Cédric

Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin. M. FRELIER Laurent donne procuration à M SANTONI Jean. M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne- M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ROSSI Patrick.

Mme OLIBE Carole donne procuration à M. BRUN Fernand.

M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.

.Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant modification de la délibération 19 /2021 du 29/03/2021 au titre des tarifs de renouvellement des concessions dans le cimetière communal et des tarifs de vente des caveaux avec monuments funéraires.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DEZ Marylène ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire expose que la délibération 19/2021 du 29/03/2021 proposait les nouveaux tarifs en comparaison des tarifs actuellement pratiqués qui n'ont plus été revus depuis 2007 ,

toutefois des erreurs d'interprétation sont apparues et il est proposé de prendre en compte les modifications en rouge tels que mentionnées ci-après modifiant ainsi la délibération 19/2021 du 29/03/2021:

Tarifs actuels	Tarifs proposés	
Prix de vente au m ² de la terre : 375 €	Prix de vente au m ² de la terre : 400 €	
Prix renouvellement concession 30 ans : 228,67 €	<i>Prix renouvellement concession : Pour 30 ans 450 € (pas plus de détail)</i>	
Prix de vente case colombarium : 150 € pour 15 ans ou 200 € pour 30 ans	Vente case colombarium : 200 € pour 15 ans	Vente case colombarium : 400 € pour 30 ans
Tarif de renouvellement :	Tarif renouvellement colombarium 15 ans : 200 €	Tarif renouvellement colombarium 30 ans : 400 €

Des tarifs sont proposés, adaptés en fonction de la typologie, de l'état et de la valeur des monuments afin de pouvoir proposer aux familles remplissant les conditions de pouvoir bénéficier rapidement suite au décès de leur défunt d'une sépulture sans attendre une délibération au cas par cas : il s'agit des **prix de vente des caveaux** suivants :

N°5031	2 places	1 700€ avec monument en granit
N°5032	2 places	1 700 € avec monument en granit
N° 5025	3 places	<i>2 500€</i> avec monument en granit et porte frontale
N° 6052	3 places	<i>1 000 €</i> avec dalle simple
N° 6031	4 places	<i>1 000 €</i> avec dalle simple à rénover

A noter qu'à ce prix s'ajoutera le prix de la terre au m².

Les autres points de la délibération n°19/2021 restent inchangés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'adopter les modifications ainsi apportées à la délibération 19/2021 du 29/03/2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.


BRUN Fernand
 Maire de PIGNANS